

Les problèmes d'intégration au marché du travail des familles monoparentales au Québec

Siham ZOUALI
Claire ROUSSEAU
*Ministère de la main-d'œuvre
et de la sécurité du revenu*

INTRODUCTION

Rares sont les phénomènes de société qui, au Québec, aient autant attiré l'attention que l'augmentation du nombre de familles monoparentales avec, pour corollaire, la « féminisation de la pauvreté ». De profonds changements sont en effet survenus en un court laps de temps. Par exemple, entre 1976 et 1986, le nombre de familles bi-parentales a augmenté seulement de 8,5 %, tandis que celui des familles monoparentales s'est accru de 59 %; les familles monoparentales étaient, au dernier recensement de 1986, au nombre de 252 680, ce qui représente 20,8 % de l'ensemble des familles avec enfants au Québec, alors que la moyenne canadienne s'élevait à 18,8 %.

Que l'on retrouve, en proportion, plus de familles monoparentales au Québec qu'ailleurs au Canada ne constitue pas un problème en soi, mais que la moitié d'entre elles vivent dans un état de pauvreté révèle un malaise social et économique sans précédent. Le présent article relate, dans une première section, l'évolution de l'incidence et de la gravité¹ de

1. Les définitions et les indicateurs utilisés paraissent en annexe. Pour avoir plus de renseignements sur l'Enquête sur les Finances des Consommateurs (EFC) et les seuils de pauvreté, consulter le catalogue 13-207. « Répartition du Revenu au Canada selon la taille du revenu » 1990, de Statistique Canada.

la pauvreté chez les familles monoparentales du Québec, et traite de la dynamique de leur pauvreté et de quelques facteurs agissant sur cette dynamique². Une deuxième section porte sur les facteurs d'intégration des mères seules sur le marché du travail. Enfin, une troisième section propose des voies de solution pour ce type de famille.

L'analyse s'appuie en partie sur les résultats de compilations de données provenant de divers sources d'informations statistiques. Ainsi, les données portant sur l'évolution de l'incidence et de la gravité de la pauvreté sont compilées à partir des micro-données de l'Enquête annuelle sur les finances des consommateurs (EFC) de Statistique Canada. Ces données sont produites à partir d'un échantillon représentatif de la population du Québec. Quant aux données relatives à la dynamique et à la durée de la pauvreté, elles sont compilées à partir d'une nouvelle banque de données canadienne permettant l'analyse longitudinale : la Banque de données administratives longitudinales (BDAL), fruit d'efforts conjoints de Statistique Canada, du Conseil économique du Canada et du ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Cette banque contient un échantillon aléatoire de grande taille représentatif des familles et des particuliers canadiens; elle est construite à partir de sources de données administratives utilisant les fichiers de l'impôt sur les revenus et les fichiers de l'aide sociale (sécurité du revenu) pour la période allant de 1982 à 1986. L'analyse qui découle de ces données pour le Québec est fiable : l'échantillon étant de grande taille; toutefois, il est n'est représentatif que de la population âgée de 65 ans et moins. Soulignons, à cet effet, que la BDAL sous-estime le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans, ces dernières ne disposant pas souvent de revenu imposable. Il s'agit là d'une limite à cette base de données. Quant aux statistiques relatives à la clientèle de la sécurité du revenu, elles proviennent des fichiers du ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Finalement, toutes les données socio-économiques proviennent de publications officielles de Statistique Canada.

2. Les données portant sur la dynamique de la pauvreté sont tirées des compilations faites par M. Hans Messenger du Conseil économique du Canada à partir de la première *Banque de données administratives longitudinales (BDAL)* sur les revenus des familles et des particuliers au Canada de 1982 à 1986. Cette banque a été élaborée par Statistique Canada, le CEC et le MMSRFP. Pour obtenir plus d'informations sur la BDAL, voir l'article de Messenger cité en Bibliographie. Les indicateurs utilisés et leurs définitions sont donnés en annexe.

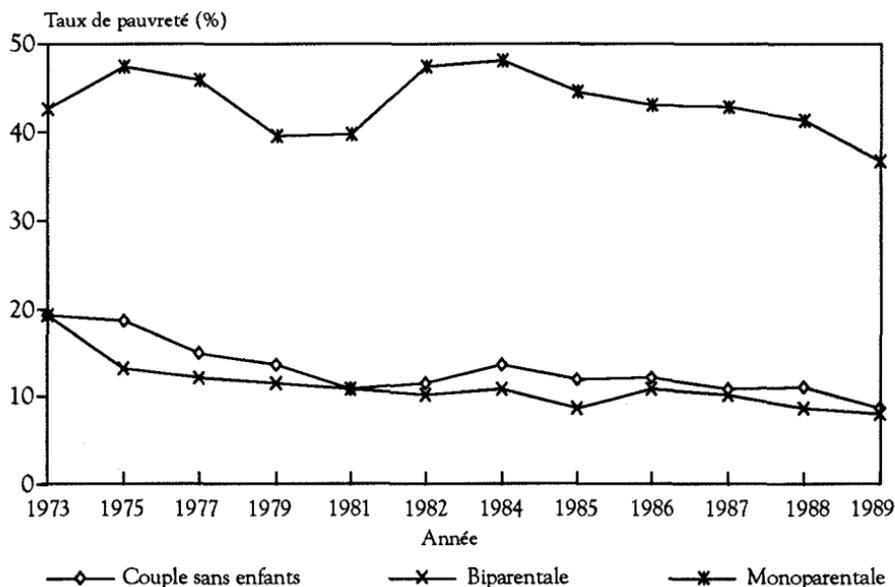
L'ÉTAT DE PAUVRETÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES

L'évolution de l'incidence et de la gravité de la pauvreté des familles monoparentales

Le graphique 1 illustre l'évolution, entre 1973 et 1989, de l'incidence de la pauvreté pour trois types de famille : les familles monoparentales, les familles biparentales et les couples sans enfants. Tout au long de la période, l'incidence de la pauvreté des familles monoparentales dépassait largement celle des autres types de famille. La récession de 1981-1982 a entraîné une hausse des taux de pauvreté qui fut suivie, jusqu'en 1984, par une certaine stabilité. À partir de cette dernière année, les taux de pauvreté connurent une diminution, la reprise économique ayant eu des effets positifs.

GRAPHIQUE 1

*Évolution du taux de pauvreté chez les familles
selon le type de l'unité familiale, Québec, 1973-1989*



Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Par ailleurs, l'amélioration de la situation des familles québécoises s'est différenciée selon le type de famille. Pour les couples avec ou sans enfants, le taux de pauvreté a diminué de près de la moitié au cours de la période (1973-1989), passant de plus de 19 % à moins de 10 %. Cependant, la situation des familles monoparentales, qui sont en grande majorité dirigées par des femmes³, a très peu évolué. Leur taux de pauvreté n'a que légèrement baissé entre 1973 et 1989, passant de 44,5 % à 36,1 %. Les familles monoparentales présentaient, en 1989, un taux de pauvreté près de cinq fois supérieur à celui des familles biparentales. De plus, ce taux a atteint un sommet historique en 1984, soit 47,5 %.

La croissance économique et la présence des femmes sur le marché du travail (c'est-à-dire un deuxième gagne-pain), jointes à de meilleures conditions salariales, peuvent expliquer la tendance à la baisse du taux de pauvreté observé de 1973 à 1981 chez les familles biparentales et les couples sans enfants. La situation relevée en 1984 laisse supposer que les familles monoparentales ont subi plus lourdement les effets de la récession de 1982.

Aussi, la détérioration relative de la situation des familles monoparentales tient en partie à l'activité de leurs responsables sur le marché du travail. En effet, les taux d'activité des mères seules ont, depuis les années 80, augmenté moins rapidement que ceux des mères vivant dans des familles biparentales. Ainsi, si les premières affichaient en 1983 un taux d'activité plus élevé que les secondes (60 % contre 56 %), il n'en va plus de même en 1989 (64 % contre 69 %). Quant à la source de revenu, des différences importantes se font jour lorsqu'on compare la situation du Québec à celle de l'Ontario. Au Québec en 1986, 49 % des mères seules avaient un revenu d'emploi comme principale source de revenu, alors que cette proportion était de 64 % chez les mères seules ontariennes. À l'inverse, 29 % des mères seules qui vivent majoritairement de transferts publics en Ontario contre 44 % au Québec (Zouali, 1991).

Comme la majorité des femmes, les mères seules travaillant à l'extérieur se retrouvent dans des emplois précaires et dans des professions peu rémunératrices. En effet, 55 % d'entre elles sont des employées de bureau

3. Rappelons que 85 % des responsables de familles monoparentales sont dirigées par des femmes. L'échantillon de l'EFC pour le Québec ne permet pas d'estimer les parents seuls masculins. Pour le Québec, le taux de pauvreté des mères seules était de 40 % en 1989, il était encore plus élevé en 1973 (49,7 %), mais il a atteint son sommet en 1984 avec 52,2 %.

ou des travailleuses dans le domaine de la vente ou des services. De plus, leur revenu moyen se situait aux alentours de 14 000 \$ en 1986 (Zouali 1991).

Compte tenu du fait que 44,1 % des mères seules au Québec vivent de l'aide de l'État et qu'un autre 55 % occupe un emploi peu rémunérateur, il n'est pas surprenant que ces femmes se retrouvent parmi les gens pauvres. Ainsi, le poids des familles monoparentales parmi les familles pauvres s'est régulièrement accru depuis 1973; cette augmentation vertigineuse est illustrée par l'indice relatif de pauvreté (IRP)⁴ présenté au tableau 1. On y remarque aussi que les familles monoparentales sont largement surreprésentées parmi les familles pauvres et qu'elles ont connu une hausse de leur IRP entre 1973-1989, passant de 2,04 à 3,18. Les familles biparentales et les couples sans enfants ont enregistré une baisse de leur indice relatif durant cette même période.

D'autres indicateurs de la gravité de la pauvreté des familles monoparentales, soit le déficit et l'indice synthétique de la pauvreté⁵, méritent d'être soulignés. En effet, en 1989, le déficit moyen de pauvreté pour l'ensemble des familles était de l'ordre de 4390 \$, alors que celui des familles monoparentales s'élevait à 5079 \$, soit le plus élevé de tous les déficits moyens selon le type de famille. De plus, il faut souligner que pour l'ensemble de la période, le déficit moyen des familles monoparentales québécoises a toujours été supérieur à celui des autres types de famille.

L'indice synthétique de la pauvreté résume ces constats. Ainsi, d'après le tableau 1, les familles monoparentales obtiennent l'indice global le plus élevé et ce, pour toutes les années : en 1989, cet indice était cinq fois supérieur à celui des familles biparentales, alors qu'en 1973, il n'était que trois fois supérieur. L'indice global (synthétique) de la pauvreté chez les familles biparentales s'est davantage amélioré que celui des familles monoparentales. Ainsi, on pourrait dire que le fossé s'agrandit entre les familles monoparentales pauvres et leurs homologues biparentales.

4. Cet indice prend une valeur comprise entre 0 et 1 lorsque le groupe est sous-représenté parmi les pauvres, égale à 1 lorsque le groupe est équitablement représenté parmi les pauvres et supérieure à 1 lorsque le groupe est surreprésenté parmi les pauvres. Il permet d'analyser le phénomène en tenant compte de l'évolution démographique et sociale. (voir définition en annexe)

5. Voir les définitions détaillées en annexe.

TABLEAU 1

Évolution de l'indice relatif, du déficit* et de l'indice synthétique de la pauvreté des familles selon le type de famille, Québec, 1973, 1981, 1984 et 1989

Type de famille	Indice relatif de pauvreté (IRP)			
	1973	1981	1984	1989
Couple sans enfants	0,88	0,74	0,63	0,74
Biparentale	0,88	0,76	0,79	0,70
Monoparentale	2,04	2,80	2,86	3,18
L'ensemble des familles	1,00	1,00	1,00	1,00
	Déficit moyen \$			
Couple sans enfants	3 721	3 470	3 309	3 011
Biparentale	5 378	5 243	5 406	4 461
Monoparentale	6 989	6 406	6 491	5 079
L'ensemble des familles	5 307	5 131	5 044	4 390
	Indice synthétique de la pauvreté			
Couple sans enfants	9,0	4,7	4,5	3,6
Biparentale	8,3	4,6	5,7	3,0
Monoparentale	24,5	21,4	22,2	16,6
L'ensemble des familles	10,0	6,5	7,6	5,0

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

* Le déficit moyen est en dollars constants de 1985.

Une incidence de pauvreté très élevée chez les mères seules plus jeunes

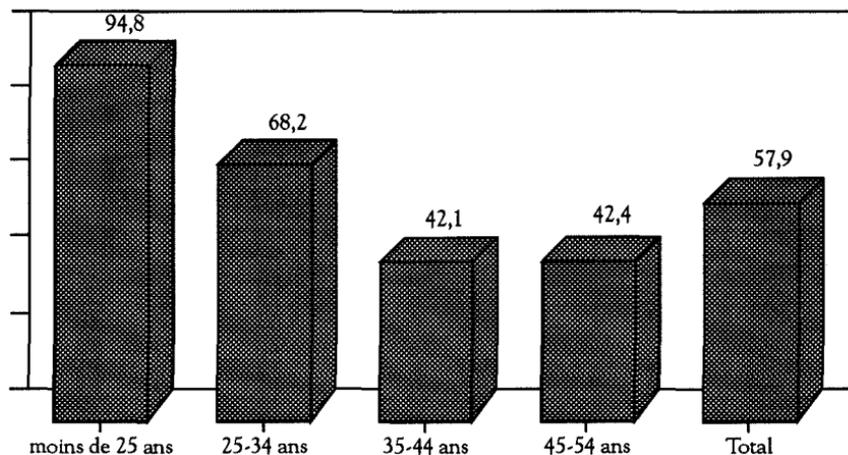
Si l'incidence de la pauvreté est élevée parmi les familles monoparentales, elle varie de façon spectaculaire selon l'âge. En effet, pour l'ensemble du Canada en 1988, 94,8 % des familles monoparentales dont la mère avait moins de 25 ans étaient pauvres, comparativement à 42,4 % pour celles dirigées par une femme de 45 à 54 ans.⁶ (graphique 2). Le constat est

6. Ces données portent sur l'ensemble du Canada. L'échantillon québécois ne permet pas de faire cette analyse plus détaillée.

troublant : presque la totalité des jeunes mères seules vivent dans la pauvreté !

GRAPHIQUE 2

*Incidence de la pauvreté – mères seules ayant des enfants de (-18 ans)
selon la classe d'âge de la mère – Canada, 1988*



Source : Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

La dynamique et la durée de la pauvreté des familles monoparentales

L'analyse traditionnelle de l'évolution de la pauvreté selon différents types de famille a montré que la proportion des familles monoparentales pauvres était plus élevée que celle des autres familles. Toutefois, l'analyse longitudinale à partir de la Banque de données administratives longitudinales (BDAL) qui couvre la période allant de 1982 à 1986, apporte d'autres informations sur sa durée et sa dynamique (le début et la fin de l'état de pauvreté). Ainsi, on apprend que 65,2 % des familles monoparentales au Québec ont vécu en dessous du seuil de la pauvreté entre 1982 et 1986. De plus, 33,5 % d'entre elles sont restées pauvres durant toute la période étudiée, soit pendant les cinq ans. Ces indicateurs sont encore plus élevés chez les familles monoparentales dont le responsable est une femme; en effet, 70 % des mères seules québécoises ont été touchées par la pauvreté entre 1982 et 1986. De plus, 40 % d'entre elles

sont restées pauvres durant les cinq années étudiées. Seulement 25 % des couples avec ou sans enfants ont connu la pauvreté durant cette période, et seulement 5 % sont restés pauvres pendant les cinq années en question (tableau 2). Par conséquent, la pauvreté à long terme frappe davantage les parents seuls et quel que soit l'angle d'analyse, les parents seuls demeurent les plus désavantagés. Leur taux de sortie de la pauvreté est, en effet, le plus faible parmi les différents types de famille, et leur taux d'entrée, est le plus élevé (tableau 2).

TABLEAU 2

Taux de pauvreté, taux d'entrée et taux de sortie de la pauvreté selon le type de famille, Québec, 1982-1986

Type de famille	Taux de pauvreté en 1982	Taux de pauvreté cumulé 1 an ou plus	Durée						Taux de sortie	Taux d'entrée
			1	2	3	4	5+	Intermittente		
Couple sans enfants	10,6	23,2	7,9	2,9	2,0	1,8	5,2	3,4	25,7	4,9
Biparentale	14,3	26,8	8,6	3,7	2,4	2,5	5,5	4,1	27,9	5,9
Mono-parentale	54,9	65,2	6,8	5,1	4,7	6,5	33,5	9,6	11,4	12,0
Total	22,6	34,6	8,7	4,0	3,8	2,9	11,5	4,8	21,3	6,1

Source : Compilations du Conseil économique du Canada à partir de la Banque de données administratives longitudinales (BDAL) sur les revenus des familles et des particuliers.

Le mariage paraît être un facteur déterminant de la sortie de l'état de pauvreté d'une famille monoparentale. En effet, près de 48 % de tous les parents seuls qui sont restés dans cet état ont été pauvres pendant au moins cinq ans, comparativement à 20 % pour ceux qui ont formé un couple. À l'inverse, ceux qui étaient en couple mais qui se sont séparés avaient plus de probabilités (9,5 %) de rester longtemps pauvres que ceux qui n'ont pas changé de situation de famille (4,9 %) (tableau 3). Ainsi, le mariage ou l'union de fait augmente la probabilité de sortir de la pauvreté et, à l'inverse, la dissolution du couple augmente celle de se retrouver dans un état de privation économique.

En comparant les personnes ayant reçu des prestations d'assurance-chômage ou de la sécurité du revenu, on apprend que lorsque la pauvreté est de courte durée, c'est le fait des personnes à l'assurance-chômage. Ainsi, 66 % des prestataires de l'assurance-chômage n'ont jamais été pauvres durant la période étudiée et moins de 20 % ont été pauvres pendant trois ans et plus ou ont connu des périodes de pauvreté intermittente. Mais des différences significatives sont observées entre les parents seuls et les couples. Pour ces derniers, plus de 70 % des prestataires de l'assurance-chômage n'ont jamais vécu au-dessous du seuil de faible revenu durant la période étudiée, alors que seulement 4,4 % l'ont été durant les cinq années. Cependant, 18,3 % des parents seuls prestataires de l'assurance-chômage ont été pauvres pendant toute la période (tableau 4). Cela laisse supposer qu'un nombre important de parents seuls avaient des emplois précaires et peu rémunérateurs.

TABLEAU 3

Taux de pauvreté et stabilité de la situation de famille, Québec, 1982-1986

Situation de famille	Aucun changement	Changement
1. Couple :		
Pauvre au moins 1 an	23,2	48,9
Pauvre au moins 5 ans	4,9	9,5
2. Monoparentale :		
Pauvre au moins 1 an	68,7	64,0
Pauvre au moins 5 ans	47,5	20,1

Source : Compilations du Conseil économique du Canada à partir de la banque de données administratives longitudinales (BDAL) sur les revenus des familles et des particuliers.

Par contre, lorsque la pauvreté est de longue durée, les pauvres dépendent surtout de la sécurité du revenu. En effet, 61 % de tous les prestataires de la sécurité du revenu ont été pauvres au moins cinq ans. Cette proportion atteint 66 % chez les parents seuls (tableau 4). Par conséquent, les familles monoparentales ont tendance à rester longtemps pauvres lorsqu'elles dépendent de la sécurité du revenu. Enfin, et sans aucun doute, la persistance de l'état de pauvreté est très élevée chez les parents seuls québécois lorsqu'on les compare avec ceux de l'ensemble du Canada. Selon Messenger (1991), « *where the persistence of poverty was found to be high for one parent of all regions of Canada, the rates appeared higher in Quebec than in other parts of the country* ». Une constatation qui mérite sûrement des explications.

Toujours selon les données de la BDAL sur les revenus des familles et des particuliers, il ressort que la persistance de la pauvreté est très élevée chez les familles dont le chef est peu ou pas du tout attaché au marché du travail. On a évalué que 51,5 % des familles québécoises n'ayant aucun soutien économique vivent sous le seuil de pauvreté d'une façon permanente (5 ans et plus). Lorsqu'il n'y a qu'un seul soutien économique dans la famille, la proportion des familles en état de pauvreté chronique est évaluée à 16 %. Cette proportion tombe à moins de 5 % lorsque la famille compte deux soutiens économiques. Cela explique partiellement le pourcentage élevé de familles monoparentales pauvres et l'état de pauvreté chronique dans lequel elles vivent.

TABLEAU 4

Proportion des individus bénéficiaires de la sécurité sociale selon la durée de pauvreté et le type de famille, Québec, 1982-1986

Type de famille	Jamais pauvres	Durée					Inter- mittente
		1	2	3	4	5	
1. Assurance-chômage							
– Couple	70,8	10,0	4,5	2,9	2,8	4,4	4,6
– Monoparentale	35,9	12,9	6,5	6,5	8,3	18,3	11,5
– Total	65,5	11,0	5,1	3,3	3,5	6,0	5,6
2. Sécurité du revenu							
– Couple	11,4	8,0	7,8	6,1	10,4	44,2	12,1
– Monoparentale	1,0	1,8	4,0	4,1	9,3	66,2	13,6
– Total	4,8	5,7	5,6	4,9	7,6	60,9	10,4

Source : Compilations du Conseil économique du Canada à partir de la Banque de données administratives longitudinales (BDAL) sur les revenus des familles et des particuliers.

Les familles monoparentales à l'aide de dernier recours

En 1988, 57,9 %⁷ des familles monoparentales ayant des enfants de moins de 18 ans vivaient sous le seuil de pauvreté et leurs revenus dépendaient surtout de l'aide de l'État. Pour le Québec, lorsqu'on ne considère que les

7. Donnée pour l'ensemble du Canada ; d'après l'EFC.

familles monoparentales ayant au moins un enfant de moins de 18 ans, on en retrouve 56 % qui reçoivent surtout des transferts gouvernementaux. En août 1991, 78 381 responsables de familles monoparentales étaient prestataires de la sécurité du revenu. En fait, ces familles étaient surreprésentées parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'aide de dernier recours, constituant 70,5 % des familles avec enfants et le tiers de toutes les personnes inscrites. Enfin, notons que plus de 120 000 enfants vivent au sein de ces familles.

Les caractéristiques sociodémographiques des familles monoparentales à l'aide de dernier recours s'apparentent à celles de l'ensemble des familles monoparentales du Québec. En effet, elles sont plus jeunes que les autres catégories de ménages, la majorité d'entre elles n'ont pas plus de deux enfants à leur charge, quatre familles sur dix ont des enfants d'âge préscolaire et la plupart des responsables de ces familles sont divorcés, séparés ou célibataires. Les responsables de familles monoparentales prestataires de l'aide de dernier recours sont cependant plus souvent célibataires que les autres responsables de familles monoparentales du Québec. Ces responsables sont également des femmes en plus grande proportion.

Tout comme la majorité des prestataires, plus de 85 % des responsables de familles monoparentales n'ont pas terminé leurs études secondaires. On note toutefois que les personnes célibataires, qui constituent la moitié d'entre eux, affichent des scolarités un peu plus élevées que les autres (Rousseau, 1990).

Quatre-vingt-quinze pour cent des familles monoparentales sont inscrites au programme APTE destiné aux personnes susceptibles de réintégrer à court ou à moyen terme le marché du travail, ce qui représente une proportion plus élevée que chez les autres prestataires. De plus, seulement 4,5 % des familles monoparentales se retrouvent au programme Soutien financier qui s'adresse aux personnes présentant de grandes contraintes (physiques ou psychologiques) à l'emploi, soit la proportion la plus faible parmi tous les prestataires de la sécurité du revenu.

Chez les parents seuls considérés aptes au travail, la majorité (56 %) reçoit le barème de non-disponibilité, majoritairement pour des raisons de garde d'enfants d'âge préscolaire, ce qui les distingue des autres clients non disponibles pour des raisons de santé. Les autres parents seuls prestataires sont soit participants à des mesures de développement de l'employabilité (12 %), soit en attente de participation (6 %) ou non participants (26 %), c'est-à-dire qui ne participent pas aux mesures

offertes par le MMSRFP; soulignons que les autres types de prestataires se retrouvent non participants aux programmes dans des proportions plus élevées que les responsables de familles monoparentales.

Les parents seuls, soit les mères seules, qui vivent de l'aide de l'État ou de leurs propres revenus sont jeunes et pauvres plus longtemps. Quant à celles qui disposent de la sécurité du revenu, elles démontrent de la motivation et elles participent plus que les autres aux divers programmes. Elles restent toutefois plus longtemps à la sécurité du revenu : 55 % des parents seuls ayant utilisé l'aide de dernier recours au cours des années 1982-1986 y sont demeurés de manière permanente, soit les cinq années (Chamard, 1991). De plus, 15 % des parents seuls sont à la sécurité du revenu depuis 10 ans⁸, une proportion plus élevée que celle de l'ensemble de la clientèle. Pourquoi cette persistance dans la pauvreté ? Pourquoi cette dépendance vis-à-vis de l'État ? Serait-il trop simple et « cruel » de penser que c'est parce qu'elles sont *femmes d'abord* et qu'elles ont des *enfants en plus* ?

LES FACTEURS DE DÉPENDANCE FINANCIÈRE VIS-À-VIS DE L'ÉTAT

Ce tour d'horizon sur la pauvreté des mères seules est le reflet de leur difficulté à acquérir par le travail une autonomie économique suffisante et stable leur permettant, comme celles des autres familles, de subvenir à leurs besoins et d'assurer un avenir aux générations futures que sont les enfants d'aujourd'hui.

Plusieurs facteurs les empêchent de gagner dignement leur vie et les emprisonnent, elles et leurs enfants, dans le piège de la pauvreté. Ces facteurs externes sont surtout d'ordre socio-économique et relèvent d'éléments tels que le marché du travail québécois et les conditions salariales, la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, la garde des enfants, la défiliation du parent absent, etc. À cela s'ajoutent des facteurs d'ordre individuel comme la formation et la scolarité, l'expérience de travail, les valeurs reliées à la maternité et la santé.

8. Fichier J41, Direction de l'évaluation et de la statistique, MMSRFP.

Les facteurs externes

L'intégration au travail des femmes responsables de familles dépend, en bonne partie, de la configuration du marché du travail et des conditions salariales qu'il offre. D'après Duskin (1990), l'incitation à travailler, lorsqu'un emploi est disponible, est déterminée par la mise en relation du niveau de salaire offert par rapport aux coûts de l'activité. L'emploi est-il disponible, est-il payant ? C'est ainsi que le choix de travailler devient réalisable.

Le marché du travail québécois

Au Québec, comme dans la plupart des pays industrialisés, le marché du travail connaît de profondes mutations et l'emploi à plein temps et stable est devenu désormais une denrée rare. Déjà au début des années 80, le statut d'emploi typique (à plein temps) ne représentait plus que la moitié de la main-d'œuvre québécoise. En effet, l'emploi à temps partiel a crû plus rapidement que celui à plein temps : de 1975 à 1988, le premier a augmenté de 57,8 % et le second, de seulement 13,7 %. Ce sont surtout les femmes qui occupent les emplois à temps partiel. Ainsi, en 1990, 71 %⁹ de ces emplois sont le fait des femmes. Aussi, selon Paquette (1989), on retrouve la majorité des postes à temps partiel dans des secteurs d'activité à haut taux de féminité.

Que l'augmentation de l'emploi à temps partiel soit un phénomène issu d'un choix volontaire ou involontaire, les salaires provenant de ces emplois ne protégeront pas de la pauvreté les femmes responsables de famille. En effet, la rémunération d'un emploi à temps partiel est insuffisante pour faire vivre une famille, à moins de venir s'ajouter à une autre source de revenu qui ne soit pas en fonction du niveau de ressources (Joshi, 1990).

De plus, en dépit des progrès en matière d'égalité des chances et d'équité salariale, le marché du travail québécois confine encore les femmes (celles qui ont eu la possibilité et la chance d'accéder à un emploi) dans certains secteurs économiques et dans un certain nombre de

9. Toutes les données sur l'activité sont tirées de *Statistiques sur la population active*, catalogue 71-201 de Statistique Canada.

professions. Ainsi, près de la moitié des Québécoises sur le marché du travail occupaient, en 1987, un emploi dans le secteur des services socioculturels, commerciaux et personnels, et, selon Paquette (1989), le taux de féminité de ce secteur continue de croître. Par ailleurs, lorsque les femmes se retrouvent dans les mêmes secteurs d'activité que les hommes, elles n'exercent pas le même type de profession et elles sont à des niveaux hiérarchiques inférieurs. Près du tiers de celles qui ont un emploi se retrouvent ainsi dans la catégorie des emplois de bureau et le quart, dans les services de la vente. Ces secteurs et professions offrent des salaires très modestes, donc les femmes y reçoivent un salaire ne pouvant servir que de salaire d'appoint, c'est-à-dire un deuxième revenu pour la famille (dans la mesure où elles reçoivent en moyenne les deux tiers du salaire des hommes). Toujours selon Paquette (1989), « on peut attribuer près de la moitié de l'écart aux facteurs liés au capital humain, c'est-à-dire la scolarité et l'expérience. La ségrégation professionnelle expliquerait la majeure partie de l'autre moitié de l'écart ». Plusieurs études étrangères confirment ce constat.

Nombreuses sont les études qui ont montré que le taux horaire de l'emploi à temps partiel (souvent le fait des femmes) est inférieur au taux horaire de l'emploi à plein temps. Selon Joshi (1990), le mécanisme qui contribue à créer ces inégalités persistantes est la ségrégation professionnelle. Cette ségrégation et cette discrimination semblent s'accroître en période de chômage élevé (un phénomène chronique depuis une décennie). De fait, « le phénomène de pénurie d'emploi est à compter parmi les éléments qui ont joué un rôle actif dans la mise en œuvre des pratiques discriminatoires frappant les femmes » (Morel, 1988). La syndicalisation aurait pu réduire les écarts de salaire entre les hommes et les femmes, mais les travailleuses comptent pour 63 % des non-syndiqués au Québec.

De plus, comme les femmes rencontrent plus de difficultés que les hommes lors de leur recherche d'emploi, elles sont proportionnellement plus nombreuses à se retirer de la population active (Mayer et Roy 1984). Ce découragement s'accroît, évidemment, lorsque l'économie tourne au ralenti. Bref, les responsables de famille ont un énorme défi à relever : elles doivent lutter contre un marché du travail en ébullition et en perpétuel changement afin d'assurer l'avenir de leurs enfants.

Enfin, le choix pour plusieurs d'entre elles de demeurer à l'aide de dernier recours devient alors une solution spontanée. La possibilité pour une mère seule de travailler à temps partiel ou même à plein temps au salaire minimum est loin d'être attrayante; de plus, ce revenu d'emploi,

sans supplément, demeure inférieur aux prestations payées par l'État. Ce n'est souvent qu'au double du salaire minimum que le travail devient plus attrayant que l'aide de l'État. Ainsi, pour les femmes monoparentales, le salaire de rupture doit être relativement élevé, compte tenu de ce qu'elles reçoivent comme prestations à l'aide de dernier recours (MMSRFP, 1991).

La conciliation des responsabilités familiales et professionnelles

Lorsque la mère seule est sur le marché du travail, elle se trouve confrontée à une double charge et la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles semble très exigeante. Plusieurs études font ressortir les difficultés pour les femmes qui travaillent à l'extérieur. La décision d'aller ou non travailler ou encore de rester en emploi serait déterminée tantôt par les possibilités d'aménagement du temps de travail (horaires souples, congés parentaux) ou de l'existence de services de garde (Villeneuve-Gorlap, 1989), tantôt par la présence du stress que cause le marché du travail (Kamerman, 1986) ou par les possibilités d'aide extérieure (Daune-Richard, 1984). De plus, le nombre d'enfants à charge se révèle important quant aux décisions d'activité des femmes, surtout si elles sont parents uniques; les responsabilités éducatives qu'entraîne la charge des enfants, jumelées aux obligations domestiques, pèsent lourdement pour le parent unique. L'emploi du temps se trouve surchargé, la santé mentale et physique devient fragile, modifiant ainsi les aspirations professionnelles. L'âge des enfants compte aussi dans leur décision d'aller ou non sur le marché du travail puisque le taux d'activité des mères seules québécoises augmente avec l'âge du dernier enfant (Zouali, 1991).

Comparativement aux femmes avec conjoints, les femmes assumant seules les responsabilités familiales se distinguent par des perspectives et des aspirations différentes face au marché du travail. Alors que les difficultés vécues dans la conciliation des responsabilités familiales touchent toutes les femmes, les difficultés à formuler des projets professionnels, à organiser leur vie en fonction d'une activité professionnelle, à envisager leur avenir, touchent plus fortement les responsables de familles monoparentales. Ces perspectives, correspondant au « champ des possibles », demeurent toutefois empreintes de beaucoup de réalisme si l'on tient compte de ce que leur offre le marché du travail comme emploi et comme salaire.

La garde des enfants

La question des services de garde constitue une dimension importante dans le processus d'intégration sociale et professionnelle du parent seul. Plusieurs études démontrent que, pour les parents seuls, la possibilité et la facilité de trouver un service de garde ou une gardienne à proximité demeurent des éléments déterminants dans la décision d'accéder à une activité professionnelle. Le coût et la disponibilité des services sont au cœur du débat actuel. D'après l'énoncé de politique sur les services de garde, la problématique résulte des constats suivants : les services régis ne satisfont qu'une partie de la demande, la disponibilité des services diffère selon les régions, l'accessibilité se trouve réduite selon les modes de garde, les garderies en milieu de travail sont très rares et les services existants se révèlent peu adaptés à certains besoins des parents qui travaillent (saison estivale, congés scolaires, horaires de travail non usuels, garde des poupons (0-2 ans) etc.).

La défiliation du parent absent

Finnie¹⁰ montrait récemment qu'au Canada, le revenu des hommes, après le divorce ou la séparation, avait augmenté en moyenne de 30 % entre 1982-1986, alors que celui des femmes avait diminué de 27 %. Le revenu « familial » des femmes ne commence à augmenter que lorsqu'elles se remettent en couple. Des résultats semblables ont été obtenus aux États-Unis par Weitzman (1977). Cette auteure démontre qu'après le divorce, les femmes et leurs enfants connaissent une détérioration de leur niveau de vie de 73 %, alors que les hommes voient le leur s'améliorer de 42 %.

De plus, il existe de nombreuses données qui témoignent des difficultés rencontrées par les parents seuls à obtenir et à faire respecter les ordonnances de pension alimentaire. En effet, des résultats récents du ministère de la Justice du Canada (1990) indiquent que 68 % des divorces mettant en cause des enfants ont abouti à des ordonnances de pension alimentaire, dont le montant moyen par enfant s'élevait à 250 \$ par mois. Plusieurs de ces ordonnances n'étaient cependant pas respectées. Parmi les 78381 familles monoparentales à la sécurité du revenu, seulement

10. Données présentées dans une communication de M. Ross Finnie au congrès des Sociétés savantes à Kingston en juin 1991.

16 % reçoivent une pension alimentaire, et les deux tiers reçoivent moins de 200 \$ par mois (MMSRFP 1991).

Les facteurs individuels

La maternité et la santé

Selon Dandurand (1989), les familles monoparentales sont matricentriques parce que ce sont des mères qui, en société industrielle, ont assuré le soin des enfants; les pères en ont assumé la charge financière. Les plus défavorisées perçoivent la maternité comme le seul projet possible à imaginer et à mener à terme, leur champ d'action étant extrêmement restreint sur le plan professionnel et social. Il est plus important pour ces femmes de rester à la maison avec leurs enfants, de les éduquer et d'en prendre soin à plein temps que d'aller sur le marché du travail pour être aussi pauvres. De ce fait, leurs préoccupations sont plus immédiates, concrètes et axées sur leur famille. Comme le mentionnaient Bellware et Charest (1986), « La présence continue auprès des enfants est perçue comme étant plus importante que l'acquisition de l'autonomie financière par le travail. » Il apparaît que ces comportements sont plus apparents pendant la période post-rupture (Weiss, 1977) et caractérisent surtout les mères seules les plus démunies.

En ce qui concerne la santé des mères seules, plusieurs études confirment que cette population est particulièrement vulnérable. Même si la monoparentalité peut représenter une phase temporaire autant qu'une forme permanente de vie familiale qui peut correspondre parfois aux choix et aux besoins de l'individu, les risques d'isolement, de surcharge émotive et affective et de problèmes d'adaptation sociale et professionnelle demeurent très présents. Selon l'étude de Guyon (1989), plusieurs responsables féminins de familles monoparentales présentent un niveau de détresse psychologique particulièrement élevé qui entraîne généralement une insatisfaction quant à la vie sociale. Un bon nombre de ces femmes, parce qu'elles ont vécu récemment une séparation ou parce qu'elles ont été absentes longtemps du marché du travail, ont perdu l'estime et la confiance en soi nécessaires à leur prise en charge.

Ces effets sont très significatifs au début de la période suivant la rupture. Selon des recherches empiriques, les effets de rupture les plus

significatifs prendraient de un à quatre ans à se résorber (Martel, 1990), entraînant un état de santé altéré et fragile. L'intégration au marché du travail et, par conséquent, la dépendance à l'aide financière publique se trouvent donc conditionnées par tout ce processus et les comportements sous-jacents.

La scolarité, la formation et l'expérience de travail

Les niveaux d'instruction et de formation représentent aussi deux éléments importants qui augmentent les chances de s'insérer sur le marché sur le travail et qui renforcent la capacité de gains. Le taux d'activité et les niveaux de salaire sont corrélés positivement avec le niveau de scolarité (Zouali, 1991).

Au-dessous d'un certain niveau d'instruction, l'intégration et le maintien en emploi sont plus difficiles. De plus, les femmes sont plus désavantagées que les hommes en cette matière. En effet, les moins scolarisées (moins de neuf années d'études) sont relativement plus absentes que les hommes sur le marché du travail. Paquette (1989) avance l'hypothèse selon laquelle les emplois féminins sont généralement plus exigeants sur le plan de la formation; il y aurait donc très peu de place pour les femmes faiblement scolarisées.

Aussi, le rapport entre l'expérience professionnelle et la capacité de gains semble être cumulatif. La perte de tout contact avec le marché du travail a pour effet d'abaisser le salaire potentiel et la perspective d'un emploi rémunéré devient alors une solution de moins en moins attrayante.

L'expérience de travail des femmes monoparentales, surtout des prestataires de la sécurité du revenu, limite leurs chances de réintégration. Malgré le fait que leur valeur première soit axée sur la famille, plusieurs d'entre elles ressentent l'urgence de trouver du travail, d'améliorer leur situation financière et d'acquiescer leur autonomie économique. Or, la capacité de gains se trouve d'autant plus réduite que l'adhésion au rôle de mère se répercute directement sur l'expérience du marché du travail et confine ces femmes dans des emplois relativement peu rémunérés et précaires (Gunderson et Muszynski, 1990). Il n'est pas étonnant, dans un tel contexte, qu'elles accordent toute l'importance aux revenus assurés que leur procurent les programmes gouvernementaux. En ce sens, la famille et le revenu sont au centre de leur vie, bien plus que l'emploi extérieur.

À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS ADÉQUATES POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Les constats qui précèdent sur la situation des responsables de familles monoparentales font état de plusieurs facteurs reliés à la pauvreté de ces familles. La section qui suit indique quelles pourraient être les actions à privilégier pour réduire la pauvreté et peut-être la prévenir. Dans un premier temps, nous donnerons un bref aperçu de l'aide apportée jusqu'à maintenant aux familles monoparentales par les différents intervenants gouvernementaux et sociaux. Par la suite nous présenterons les objectifs et les pistes d'intervention offrant, selon nous, le plus d'intérêt pour ces familles.

Que fait-on actuellement pour supporter les familles monoparentales dans le besoin ?

Plusieurs actions ont été entreprises à leur égard, notamment par le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, par le ministère de la Santé et son réseau ou par les organismes communautaires qui interviennent auprès de ces familles.

En ce qui concerne le MMSRFP, les responsables de familles monoparentales prestataires de l'aide de dernier recours ont bien sûr accès à l'ensemble des mesures de scolarisation et de préparation à l'emploi. Plus de la moitié de la clientèle monoparentale participante était inscrite à la mesure de scolarisation « Rattrapage scolaire » (Gravel, 1990). Quelques mesures leur sont spécialement offertes, telle celle appelée « Retour aux études post-secondaires », leur donnant la possibilité de poursuivre leurs études après le secondaire et, pour la préparation à l'emploi, deux SEMO (services externes de main-d'œuvre) sont spécialisés dans la clientèle monoparentale. Les mères qui travaillent à l'extérieur peuvent se prévaloir du programme APPORT, un supplément au revenu de travail qui rejoint un certain nombre de familles monoparentales à faibles revenus; les familles monoparentales comptent actuellement pour la moitié des familles participant à ce programme. Avec la réforme de la sécurité du revenu de 1989, le Ministère a voulu permettre, sous l'instigation des groupes de femmes d'ailleurs, que les mères seules ayant de jeunes enfants puissent obtenir un barème qui les définit comme non disponibles à la participation. Cela ne les empêche pas de s'intégrer aux mesures de scolarisation, de préparation au marché du travail ou de stage si elles le

souhaitent. Du côté de la main-d'œuvre, les Commissions de formation professionnelle administrent plusieurs programmes pour les femmes et, par conséquent, pour les responsables de familles monoparentales. Certains organismes communautaires, en collaboration avec le réseau de la santé ou non, offrent un éventail de services, notamment relatifs à l'emploi, tels des services d'orientation, de placement, etc., ou relatifs à l'alimentation, comme les cuisines communautaires, les groupes d'aide, etc.

On constate cependant que les actions mises de l'avant jusqu'à maintenant pour venir en aide aux familles monoparentales ne réussissent pas suffisamment à réduire la pauvreté, dont les taux demeurent très élevés, comme on a pu le voir dans la première partie de cet exposé. On sait pourtant que les mères seules, surtout les jeunes, démontrent beaucoup de motivation à s'en sortir. Leur participation aux mesures et aux programmes gouvernementaux en plus forte proportion que les autres clientèles l'indique assez bien. Leur participation au marché du travail semble par contre à la baisse depuis quelques années. Or, seul le marché du travail peut permettre d'augmenter le revenu et de passer au-dessus du seuil de pauvreté, si l'on exclut ici les cas de remariage, qui, s'ils peuvent avoir pour effet d'augmenter le revenu familial, n'assurent pas pour autant un revenu individuel à la femme.

Le gouvernement se penche actuellement sur les moyens les plus pertinents pour réduire le taux de pauvreté des familles monoparentales. Depuis près d'une décennie, plusieurs organismes et personnes préoccupées par la pauvreté de ces familles réclament une politique ou des actions spécifiques à l'égard de ce groupe défavorisé. Tous ont fait à peu près en même temps le constat de la précarité de leur situation. Il semble plus difficile toutefois de préciser la nature des actions à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre cette précarité.

Le MMSRFP tente depuis quelques mois de cerner les interventions susceptibles d'être mises en œuvre pour minimiser les risques de pauvreté chez les familles monoparentales. On se rend compte qu'on ne peut pas parler d'une intervention majeure, mais d'actions multiples et multiformes. La diversité des besoins de ces familles et les nombreux facteurs influant sur leur cheminement nous amènent à proposer une série d'objectifs qui touchent tant l'aspect économique que l'intégration socio-professionnelle ou le marché du travail.

Quels objectifs doit-on viser en priorité ?

Premièrement, pour les familles monoparentales les plus démunies, on doit s'assurer de couvrir les besoins financiers de façon adéquate et équitable. C'est un premier objectif qui peut amener à examiner la question de l'équité entre les prestataires d'aide de dernier recours, des pensions alimentaires, de même que la notion de vie maritale. La sécurité économique de la mère (et de ses enfants) et le cheminement vers son autonomie financière demeurent le pivot de toute recherche sur ces questions.

Deuxièmement, on doit soutenir financièrement la transition vers le marché du travail et le maintien à l'emploi des responsables de familles monoparentales. Une proportion importante des mères seules prestataires de l'aide de dernier recours se sent très préoccupée par l'emploi, un emploi à temps plein ou à temps partiel, vu comme un moyen d'autonomie financière et d'épanouissement personnel. Des obstacles se dressent cependant sur le chemin de cette quête d'emploi et le premier est souvent d'ordre financier. Comment penser aller sur le marché du travail lorsque cela occasionne une baisse de revenu ? Il est donc primordial d'offrir un supplément au revenu de travail et de couvrir les coûts liés à l'exercice d'un emploi.

Troisièmement on doit favoriser l'intégration socio-professionnelle par l'accès à des mesures et à des services appropriés, souples et variés. Les chances d'intégration professionnelle des responsables de familles monoparentales passent entre autres par une scolarisation plus poussée ou du moins par l'acquisition d'une formation spécialisée. Elles ont besoin d'être encadrées et soutenues dans leurs démarches d'insertion. Il y a donc lieu d'apporter un soin particulier à l'analyse des besoins de la personne, aux services de référence, d'orientation et d'information, aux mesures offertes et finalement au soutien nécessaire à cette insertion. La question des services de garde demeure évidemment d'une extrême importance.

Le dernier objectif vise le marché du travail lui-même. L'insuffisance de gains de travail ou le fait de vivre de revenus de transferts peut découler des caractéristiques individuelles d'un individu mais provient aussi de la situation du marché du travail, des possibilités d'accès dans certains secteurs d'emploi, des conditions de travail et de salaire; cette dernière question ne sera pas étudiée ici, cependant.

Pour les mères seules, comme pour toutes les autres d'ailleurs, il est urgent de viser une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. Il existe des périodes critiques lors de la réintégration professionnelle, et l'une d'elles est au début de la participation au marché du travail. Un obstacle peut faire basculer une volonté de travailler souvent fragile. Il existe encore plusieurs aspects à améliorer pour obtenir une réelle reconnaissance sociale de la maternité et des obligations parentales, et faciliter ainsi l'exercice d'un emploi.

Quelles sont les pistes d'intervention à privilégier ?

Nous allons cerner un peu plus concrètement les actions qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre de la lutte à la pauvreté des familles monoparentales, en nous appuyant à l'occasion sur les expériences étrangères qui obtiennent le plus de succès dans cette entreprise.

L'accompagnement

Dans la recherche de solutions à la pauvreté, plusieurs questions peuvent se poser. La première est la suivante : comment résoudre de façon satisfaisante la contradiction apparente entre les objectifs de suffisance du revenu, d'incitation au travail et de maintien des coûts dans la conception des programmes publics d'aide financière ? Le programme d'aide de dernier recours, s'il couvre tout juste les besoins reconnus comme essentiels, peut tout de même apparaître bien souvent à la mère responsable d'une famille comme une sécurité. Une fois arrivée à l'aide, elle peut trouver difficile d'en sortir, surtout dans le contexte économique actuel. Des moyens adaptés sont nécessaires pour aider les prestataires à cheminer et à s'engager dans un processus qui mène à court ou moyen terme vers une autonomie financière. Quels moyens peut-on offrir à une mère seule qui désire intégrer une activité de scolarisation ou d'emploi ?

Plusieurs recherches ont démontré l'importance de pouvoir disposer d'un service de garde lors de l'intégration d'une activité professionnelle. Dans la perspective d'organiser sa vie en fonction d'une activité régulière en dehors de la maison, l'assurance de pouvoir confier ses enfants à un service de qualité, quel que soit l'âge de l'enfant et de recevoir une compensation financière, peut s'avérer déterminante. On a pu constater

également, par l'enquête récente menée par la Fédération de l'Association de familles monoparentales et l'Université du Québec (Malo, 1990), que l'isolement, la fatigue, le manque d'énergie sont des réalités qui affectent particulièrement les mères seules. Devant cette situation, il devient très important, pour celles qui désirent s'intégrer dans un processus menant à l'emploi, d'instituer un suivi régulier et des mesures de soutien.

Un projet expérimental d'aide aux familles monoparentales mis sur pied en France a permis de vérifier l'importance de l'accompagnement de la personne pour la réussite des activités d'intégration¹¹. Il s'agit d'une recherche-action sur l'insertion sociale et professionnelle de familles monoparentales en difficulté où l'on tente d'aider la personne sur tous les fronts : le logement, la santé, la garde, le revenu, l'insertion scolaire ou professionnelle. Une cellule de suivi est mise en place à laquelle peut avoir recours en tout temps la mère. Ce suivi personnalisé a permis aux femmes qui le souhaitaient de faire le point, d'effectuer des choix en même temps que de ne pas constamment se retrouver seules pour décider et orienter leur vie.

On pourrait donc songer, pour le Québec, à expérimenter des concepts nouveaux d'accompagnement de la personne, tels que le parrainage ou l'encadrement personnalisé pour une partie des responsables de familles monoparentales. On pense également à développer de nouvelles formules d'insertion, davantage reliées au développement économique et soutenues par une dynamique locale – c'est-à-dire qui fait appel à des énergies et des ressources des partenaires du milieu. À ce titre, l'expérience des CEDEC (Corporation de développement économique communautaire) dans les quartiers défavorisés de Montréal s'avère un modèle intéressant. Il faudra aussi s'attarder à soutenir la création locale d'emploi et à favoriser pour ces femmes l'obtention d'emplois de qualité. L'approche actuelle dans l'impression que chacun des intervenants fait une partie du travail sans que les efforts ne soient concertés, ce qui pour effet que la personne dans le besoin ne sait pas toujours où trouver une réponse à son besoin au moment où il se présente.

11. Mission d'éducation permanente, *Insertion sociale et professionnelle de familles monoparentales*, Projet France-Essone, 1986-1989 Bilan au terme de quatre années, Evry, France. Ce projet a rejoint 200 familles monoparentales de 7 villes européennes par l'intermédiaire des Caisses d'Allocations familiales.

L'aide financière

Par ailleurs, les interventions pour lutter contre la pauvreté doivent viser l'augmentation du revenu des familles monoparentales. On sait que pour ces familles, c'est le changement de structure familiale, c'est-à-dire une rupture d'union ou la naissance d'un enfant, qui entraîne l'arrivée à l'aide de dernier recours. Nouvellement monoparentale, nouvellement arrivée à la sécurité du revenu, mais pas nécessairement nouvellement pauvre; leur pauvreté, somme toute, est la même que celle de toutes les femmes pauvres et s'explique par les mêmes facteurs : faiblesse au niveau du capital humain (scolarité, formation, expérience), manque de réceptivité du marché du travail et carences des soutiens reliées à l'emploi tel que la garde. À cet égard leur pauvreté relève d'un problème plus général, lié plus étroitement à la faiblesse du revenu individuel qu'à la situation de famille. Les interventions visant à augmenter leur revenu rejoignent donc celles entreprises avec les autres types de clientèle (augmentation de la scolarité, formation préparatoire à l'emploi, stage, etc.). L'approche à l'égard des familles monoparentales doit cependant tenir compte du fait que toutes les responsabilités familiales et domestiques sont assumées par une seule personne.

Cette spécificité nécessite une approche caractérisée par l'aide et la souplesse pour reconnaître également l'hétérogénéité de ce groupe. Selon Mme Elysa Duskin, chercheuse à l'OCDE, le meilleur moyen d'éviter qu'un trop grand nombre de familles monoparentales ne deviennent pauvres consiste à faire de la prévention, c'est-à-dire prévenir qu'une famille n'arrive à l'assistance publique. Les pays qui obtiennent le plus de succès misent beaucoup sur cette prévention, soit par des politiques qui favorisent l'emploi, soit par des systèmes d'aide financière qui essaient d'éviter la diminution brutale des revenus des mères lors de la séparation. Les prestations financières s'ajoutent alors aux revenus d'emploi ou aux revenus de pensions alimentaires.

Les pensions alimentaires

Les pensions alimentaires sont considérées par les chercheurs comme étant des sources de revenu très importantes pour les mères seules et la récupération ou le paiement de celles-ci sont souvent perçus comme une avenue de solution contre la pauvreté des familles monoparentales. Comme on le sait, encore beaucoup de femmes ayant la garde de leurs

enfants ne reçoivent pas de pension alimentaire de la part de l'ex-conjoint. Plusieurs travaux sont en cours pour favoriser l'obtention d'une pension alimentaire et la régularité des paiements, tout en assurant la protection dans les cas de violence conjugale. La piste la plus intéressante pour corriger cette situation est sans nul doute celle qu'ont utilisée quelques pays européens, notamment les pays nordiques, avec le programme de pension alimentaire anticipée. Il s'agit du versement par l'État d'un montant pour couvrir les dépenses de l'enfant, montant qui est par la suite recouvré en tout ou en partie, auprès du parent non gardien. Cette prestation automatique a l'avantage de ne pas faire supporter à la mère l'obligation d'entreprendre des procédures de réclamation de pension alimentaire et minimise ainsi les risques de violence entre les ex-conjoints. Ce type de programme paraît beaucoup plus séduisant que l'aide sociale pure et simple ou qu'un régime d'allocations familiales. Il compte le double avantage de renforcer l'autonomie individuelle de la mère et de responsabiliser financièrement le père à l'égard de ses enfants. Cette solution aurait avantage à être envisagée au Québec, en combinaison avec d'autres mesures touchant le traitement fiscal des pensions alimentaires et les moyens de récupération de ces personnes auprès des pères absents. Les États-Unis, pour leur part, se sont dotés d'un programme de fixation et de perception des pensions alimentaires depuis plusieurs années. Celui-ci permet notamment à l'État de faire des recherches pour l'établissement de la paternité et de collecter auprès des débiteurs la portion des pensions alimentaires destinée aux enfants. La recherche de paternité peut aller dans certains cas jusqu'à des tests génétiques auprès du père présumé.

La vie maritale

Dans les cas où les mères seules songeraient à refaire une union avec un nouveau conjoint, comment s'assurer qu'elles pourront conserver une certaine indépendance financière en regard de ce nouveau conjoint, tout en maintenant l'équité entre les ménages ? Actuellement, après un an de vie commune, la mère qui vit avec une autre personne dont les revenus dépassent le niveau de prestation que recevrait la nouvelle famille ne peut plus recevoir l'aide de dernier recours.

Un autre pays européen, le Royaume-Uni cette fois, propose un moyen de ne pas décourager la reconstitution familiale, par la voie d'une mesure transitoire. Dans ce pays, près des trois quarts des mères seules bénéficient d'une prestation financière qui, semble-t-il, a contribué à faire baisser la disponibilité à l'emploi des mères seules et une dépendance de

plus en plus grande envers la sécurité sociale. Un des objectifs de ce pays est donc d'encourager l'offre de travail des mères seules et l'autonomie financière. Il est suggéré de poursuivre temporairement la prestation offerte aux familles monoparentales, mais au titre des enfants seulement. Cette mesure favoriserait sans doute la formation de nouvelles unions, la mère se sentant alors moins dépendante financièrement de son nouveau conjoint et peut-être plus disposée à s'intégrer au marché du travail.

Concernant les coûts de l'enfant, plusieurs provinces réfléchissent actuellement aux moyens de fournir aux familles une aide qui serait plus près des frais réels. On songe à regrouper les allocations et crédits pour enfants en une prestation unique et variable selon le revenu familial. Cette approche, qui est à l'étude au Québec, comporterait plusieurs aspects intéressants, ne seraient-ce que le maintien du niveau de vie de l'enfant et l'assurance de la couverture de ses besoins.

Le supplément au revenu de travail

Par ailleurs, il est très important d'améliorer le revenu des personnes qui travaillent. L'incitation à travailler, lorsqu'un emploi est disponible, est déterminée par la mise en relation entre le niveau de salaire offert et les coûts de l'activité. L'attraction pour l'aide de dernier recours est très forte dans le cas des familles monoparentales, qui y voient un revenu leur garantissant un niveau de vie comparable ou même supérieur à ce que le marché leur offre, compte tenu de leur formation et de leur expérience¹². Les personnes ayant des revenus d'emploi peu élevés, ce qui est le cas de la majorité des mères seules en emploi, peuvent recevoir un supplément à leur revenu de travail¹³. Il serait important de penser aussi à d'autres mécanismes pour faciliter la transition vers le marché du travail et le maintien en emploi. On pourrait songer à des mesures transitoires qui

12. Les frais reliés au travail combinés à la diminution du temps passé auprès des enfants, du temps pour effectuer les tâches domestiques et pour les loisirs influencent leur décision. Voir notamment à cet effet : *Bureau de la statistique du Québec, Les coûts de participation des femmes québécoises au marché du travail*, Gouv. du Québec, 1986 et Allie, Emile, *L'offre de travail des participants à un programme de revenu minimum garanti : le cas des familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale*, LABREV, UQAM, avril 1981.

13. Dans le cas où une mère seule travaille au salaire minimum, seul un complément à son revenu lui permet d'obtenir un revenu disponible plus élevé que ce que lui offre l'aide de dernier recours.

maintiendraient pour un certain temps les prestations spéciales liées à la santé après la sortie de l'aide de dernier recours. Mais la mesure la plus efficace pour faciliter la transition vers le marché du travail demeure sans contredit le remboursement des frais de garde, qu'il faut rendre accessible à l'ensemble des mères ayant des revenus d'emploi peu élevés.

La conciliation du rôle parental et professionnel

Comme nous l'avons mentionné au début, la question de la conciliation entre le travail et les responsabilités familiales devrait également faire partie des pistes d'intervention visant à améliorer la situation des familles monoparentales. Lors d'un colloque portant sur les questions démographiques, une chercheure faisait très bien ressortir cette difficile conciliation :

Plutôt que de parler de conciliation, [...] j'aurais tendance à parler d'*affrontement*, ou du moins de *confrontation* de deux points de vue : celui des femmes qui veulent être à la fois travailleuses et mères, et celui du monde du travail, dominé par les critères et les règles de comportement masculins qui tendent à séparer vie de travail et vie familiale, production et reproduction (Devieux, 1990).

Le poids des obligations familiales et domestiques pèse lourd pour le parent unique, qui n'a personne avec qui en partager la responsabilité. Pour une femme qui désire conserver une activité professionnelle, les conséquences de cette réalité peuvent se traduire par une fatigue accrue, du stress, de l'absentéisme au travail pour responsabilités parentales, etc. Le marché de l'emploi tarde à s'adapter au travail des parents. Les droits entourant le travail devraient refléter davantage la volonté d'encourager l'intégration et le maintien en emploi pour les mères seules. Les entreprises tout comme l'État pourraient s'engager plus avant dans les mesures de soutien et de reconnaissance de la maternité.

CONCLUSION

Ce qui a marqué les deux dernières décennies, c'est donc l'accroissement du nombre de parents seuls, surtout des mères seules de plus en plus jeunes, que ce soit à la suite d'un divorce, d'une séparation ou de la naissance d'un enfant hors d'une union. Les mères seules ont l'entière responsabilité d'élever et d'éduquer des enfants au moment où elles où elles pourraient se former et subvenir à leurs besoins. Ces mères seules

sont désavantagées économiquement (elles sont pauvres pour longtemps) et socialement. L'avenir des générations futures (les enfants d'aujourd'hui) est en jeu : le développement des enfants de ces familles est sérieusement entravé et l'action sociale et gouvernementale est de plus en plus requise.

L'aide de dernier recours demeure une source très importante de sécurité financière pour les parents uniques et son rôle de soutien constitue certes une fonction légitime de la sécurité sociale. Si l'on cherche toutefois à éviter la « dépendance forcée » et à soutenir les personnes qui désirent intégrer une activité professionnelle, on devra prévoir une stratégie cohérente. Car ni l'emploi, ni les pensions alimentaires, ni les prestations sociales ne peuvent résoudre, à eux seuls, les problèmes financiers des responsables de familles monoparentales. Ces familles ont besoin d'une assistance souple, rendant possible la conjugaison de différentes sources de revenu, tout en incluant une base financière solide (Bradshaw, 1990). De même, les mesures qui favorisent activement l'emploi, mais qui ne sont pas complétées par des politiques favorisant l'accès à des services de garde et le remboursement des frais, ne peuvent offrir de choix réels.

Les pays qui obtiennent le plus de succès auprès des familles monoparentales misent beaucoup sur la prévention, soit par des politiques qui favorisent l'emploi stable et bien rémunéré, soit par des systèmes d'aide financière qui essaient d'éviter la diminution brutale des revenus des mères seules lors de la séparation.

Réduire la pauvreté pour ces familles signifie s'attaquer à un ensemble d'obstacles d'ordre structurel et individuel. Les interventions doivent donc intégrer tous les aspects de leur situation et relever d'une stratégie globale dont les résultats n'apparaîtront souvent qu'à moyen ou long terme. Ces interventions dépassent également le champ d'action gouvernemental et doivent faire appel aux différents partenaires économiques et sociaux.

DÉFINITIONS

Pauvreté :

dans cet article, la pauvreté est mesurée à l'aide du revenu total d'un ménage comparé aux seuils de pauvreté retenus (ceux définis par Statistique Canada, définition de 1978).

Incidence (absolue) :

il s'agit d'un indicateur qui mesure la proportion d'un groupe de pauvres dans l'ensemble de la population du même groupe. C'est le taux de pauvreté.

Incidence relative (IRP) :

il s'agit d'un indicateur qui mesure la répartition de la pauvreté parmi les groupes de la population pauvre et qui la compare à la répartition totale de la population en fonction de certaines caractéristiques.

Déficit moyen de la pauvreté :

somme d'argent requise en moyenne pour hausser le revenu d'un ménage jusqu'au seuil de pauvreté de ce groupe.

Indice synthétique (global) :

cet indicateur mesure la gravité de la pauvreté en tenant compte du taux de pauvreté, du ratio (revenu seuil) et de la distribution de ce dernier; il se calcule comme suit :

$$C = T * [(1 - R) + (R * \sigma_R)]$$

où

C = indice synthétique variant entre 0 et 100 (Plus l'indice est bas, moins la gravité est importante.)

T = taux ou incidence de la pauvreté en pourcentage

R = ratio revenu-seuil en pourcentage

σ_R = distribution du ratio revenu-seuil

Taux dynamique de pauvreté :

il s'agit du pourcentage de personnes ou d'individus adultes sous le seuil de pauvreté au cours de la période par rapport à la population totale présente au cours de la même période.

Taux de persistance dans la pauvreté :

pourcentage d'individus ou personnes adultes pauvres en début de période (1982) et qui le sont toujours après une, deux, trois ou quatre années.

Taux d'entrée :

le nombre d'individus entrant en pauvreté une année (absents l'année précédente mais présents l'année en cours) sur le nombre d'individus non pauvres l'année précédente.

Taux de sortie :

le nombre d'individus ou personnes adultes sortant de la pauvreté (présents l'année précédente mais absents l'année en cours) sur le nombre d'individus pauvres présents l'année précédente.

BIBLIOGRAPHIE

- BELLWARE, Jo-Ann, et CHAREST, Diane (1986), *Monoparentalité féminine et aide sociale*, Les Publications du Québec, Québec, 173 p.
- BRADSHAW, Jonathan et MILLAR, Jane (1990), « Les familles monoparentales au Royaume-Uni : défi pour la politique de la sécurité sociale », *Revue internationale de sécurité sociale* 4/90, Association internationale de la sécurité sociale, Genève.
- CHAMARD, Régent (1991), « La dynamique de l'aide sociale au Québec, de 1982 à 1986 », Article présenté au 5^e Congrès de la Politique Sociale, Université Bishop, 25-27 août, 24 p.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (1990), *La femme et la pauvreté dix ans plus tard*, Gouv. du Canada, 1990, 176 pages.
- DANDURAND, Renée (1987), « La monoparentalité au Québec : aspects sociohistoriques », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 18/58, automne, pp. 79-85.
- DAUNE-RICHARD, A-M. (1984), « Activité professionnelle, travail domestique et lignées féminines », *Le sexe du travail*, Barrière-Maurisson et al, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, pp. 45-56.
- DELATTRE, Michel. dir., *Insertion sociale et professionnelle de familles monoparentales*, Projet France-Essone, 1986-1989 Bilan au terme de quatre années, Mission d'éducation permanente, Eny, France, 74 p.
- DEPARTMENT OF JUSTICE (1990), Canada. *Evaluation of the divorce act, phase II : monitoring and evaluation*, may.
- DEVREUX, Anne-Marie, et al. (1990), « La production d'enfants peut-elle avoir un statut social ? », Actes du colloque *Femmes et questions démographiques*, Conseil du Statut de la femme, Gouvernement du Québec.
- DUSKIN, Élisabeth (1990), « Les familles monoparentales défavorisées : le problème relève-t-il de la structure familiale ? Et la solution de la sécurité sociale ? », réunion sur « Les transformations des structures

- familiales et la sécurité sociale », Association Internationale de la Sécurité Sociale, Bruxelles, septembre, 11 p.
- GOUVERNEMENT DE NOUVELLE-ÉCOSSE (1991), *Mères et enfants, une décennie plus tard*, Department of Community Services, Nova-Scotia.
- GRAVEL, Nicole (1990), *Portrait statistique des responsables d'une famille monoparentale actives en développement de l'employabilité*, volet 2, Direction des politiques et des programmes de développement de l'employabilité, MMSRFP, 35 p.
- GUNDERSON, Morly, et MUSZYNSKI, Leon (1990), *Vivre ou survivre ? Les femmes, le travail et la pauvreté*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, I, 291 p.
- GUYON, Louise (1990), *Quand les femmes parlent de leur santé*, Enquête « Et la santé, ça va ? », Les Publications du Québec, xxii, 185 p.
- JOSHI, Heather (1990), « Les parents seuls en Grande-Bretagne : obstacles et accès à l'emploi », *Les familles monoparentales*, OCDE, Paris, pp. 147-174.
- KAMERMAN, Sheila B. (1986), « Women, children, and poverty : public policies and female-headed families in industrialized countries », dans *Women and Poverty*, University of Chicago Press, Chicago, 253 p.
- MALO, Claire (1990), *Étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de quatre ans*, UQUAM/Relais-femmes, août, 50 p.
- MARTEL, Chantal (1990), *Les femmes responsables de famille monoparentale : quelques facteurs qui influencent leur intégration au marché du travail*, Direction de la recherche, MMSRFP, non publié, octobre, 75 p.
- MAYER, Francine, et ROY, Paul-Martel (1984), *Aspects dynamiques et implications théoriques de la structure du chômage au Québec*, LABREV, Université du Québec à Montréal, Montréal, 87 p.
- MESSINGER, Hans (1991), « The nature of poverty in Quebec : A dynamic perspective », A paper prepared for the 5th Conference on Social Welfare Policy, Lennoxville, Quebec, August, 20 p.
- MMSRFP (1991), *Analyse de la situation des responsables de famille monoparentale à la sécurité du revenu*, Direction générale des politiques et des programmes, MMSRFP, 54 p.
- MOREL, Sylvie (1988), « Pénurie d'emploi et discrimination à l'endroit des femmes sur le marché du travail », *Interventions économiques*, n° 20/21, pp. 243-263.

- PAQUETTE, Louise (1989), *La situation socio-économique des femmes : faits et chiffres*, Secrétariat à la condition féminine, Les Publications du Québec, Québec, 168 p.
- ROUSSEAU, Claire (1990), *Profil des familles monoparentales à la sécurité du revenu*, Direction des politiques et des programmes de la Sécurité du revenu, MMSRFP, novembre, 64 p.
- SECRÉTARIAT DE L'OCDE (1987), *Parents isolés : mutation des structures familiales et problèmes économiques*, Conférence d'experts nationaux, Organisation de coopération et de développement économique, 22 p.
- VILLENEUVE-GORALP, Catherine (1989), « Garder son emploi, garder ses enfants : une analyse par catégorie sociale », dans *Cahiers québécois de démographie*, vol. 18, n° 1, printemps, pp. 87-113.
- WEISS, R.S. (1977), *La séparation du couple*, les Éditions de l'Homme, Montréal, Bruxelles, 401 p.
- WEITZMAN, Lenore (1985), *The Divorce Revolution*, The Free Press, New-York, XXIV, 504 p.
- ZOUALI, Siham (1991), *L'évolution démographique et économique de la réalité des familles monoparentales*, Direction de la recherche, MMSRFP, 86p.